

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

*cerfa*N° 14734*03

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 26/5/2021	Dossier complet le : 26/5/2021	N° d'enregistrement : 2021-5476
Projet N+P Subcoal - traitement et transfor	1. Intitulé du projet rmation de déchets non dangereux et non ir	nertes
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d	les) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom Jennissen	Prénom Stu	^
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	N+P PRODUCTION	HDF SAS
Nom, prénom et qualité de la personne		dinateur pincipale de projet
habilitée à représenter la personne morale	Coceras Harl car	Sinarech Grantone See project
RCS / SIRET	Forme juridiq	ue SAS Len formation)
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	ez à votre demande l'annexe obligato au des seuils et critères annexé à l'article dimensionnement correspondant du proje	R. 122-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous-catégorie		des seuils et critères de la catégorie d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1-A 39-A	a) Installations mentionnées à l'article L. 51 Le projet est soumis à évaluation environn a) Travaux et constructions qui créent une à 10 000 m2 (soumis à examen au cas par c	5-28 du code de l'environnement. ementale rubrique ICPE 3532 surface de plancher asupérieure ou égale
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.	1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent		
plateforme industrielle de la commune d'Is correspond à une zone d'activité économi- documents d'urbanisme. Le bâtiment créé	pâtiment de production de pellet de combusbergues. Le projet est implanté sur une zon que susceptible d'engendrer des nuisances) d'une hauteur de 13 m aura une surface au ent la réalisation de voirie périphérique. La se vert, voirie et bâtiment de production).	ne industrielle classé UK dans le PLUi (UK . Le projet est compatible avec les sol de 15 200 m² (190 m de longueur et

4.2 Objectifs du projet
Le projet consiste à produire des pellets CSR à partir de déchets non dangereux non inertes. Les déchets entrants sur le site sont des déchets de fin de vie en papier, carton, bois, textile et quelques plastiques. Le procédé consiste à cribler, tamiser, mélanger, trier (séparation des métaux et des plastiques contenant du PVC), sécher et peletiser (réalisation de pellet combustible) les déchets avec expédition. Les produits finis pourront être utilisés dans les cimenteries, les installations de combustion au charbon, les fours à chaux, les haut fourneaux. Il permettent de remplacer des combustibles fossiles.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Les travaux à réaliser concernent l'implantation du bâtiment de production un décaissement du sol (actuellement remblais) afin de poser la dalle du bâtiment de production. Le bâtiment sera construit sur cette fondation. Le bâtiment sera en badage métallique ainsi que la toiture. La structure sera également en acier. La société N+P subcoal réalisera également des voiries lourdes pour la circulation des engins et des camions.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Les camions vont livrer les déchets entrants sur le site dans des boxs de stockage spécifique (dans le bâtiment). Les déchets subissent une opération de pré-broyage et de criblage tamissage avant d'être mélangés. Aprés mélange les déchets des opérations de tri successive vont permettre d'enlever les déchets non utilisables : métaux, fractions trop volumineuse, déchets de plastique contenant du PVC. Les opérations de tri utilisent des séparateurs aérauliques, des séparations par aimant et courant de foucault, ainsi que des tris optiques. Les déchets ainsi débarrassés des indésirables sont évacués vers l'opération de broyage final et de séchage (sécheur alimenté au gaz naturel). En sortie du sécheur les déchets sont pelletisés et envoyés dans une zone de stockage spécifique.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administra	ative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera ntale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autoris	-t-il soumis ? ation(s).
	nnementale rubrique ICPE 3532 (nouvelles Installa	
,		
	ojet et superficie globale de l'opération - préciser l eurs caractéristiques	es unités de mesure utilisées Valeur(s)
Rubrique ICPE 3532	eois caracteristiques	1 000 t/j
Surface au sol du bâtiments		15 200 m ²
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. 50°3	37'19"18 Lat. 02°28'08"56
Commune d'Isbergues 62 330 Plateforme industrielle d'Aperam.	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),	
Rue roger Salengro.	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à	
	l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	
		'"_ Lat°'"_
		'"_ Lat°'"_
	Communes traversées :	
Jo	ignez à votre demande les annexes n° 2 à	6
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	on d'une installation ou d'un ouvrage existant?	Oui Non X
4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalue	ation Oui Non X
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen		
différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été auto		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X	
En zone de montagne ?	X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	\boxtimes	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?	X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X	Des sondage de caractérisation de zone humide ont été réalisé sur le site. aucune zone humide n'a été identifié. Les terrains sont exploités pour un usage industriel depuis les années 40 / 50.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La plateforme industrielle d'Isbergues n'est pas concernée par le PPRi (en-dehors du zonage à risque).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	X		La plateforme est reprise sur le site Basias (NPC n°6205022 - Cie des Forges de Châtillon, Commentry et Neuves Maisons). Les activités identifiés sont cokerie, fonderie, sidérurgie. Sur le site Basol on retrouve le site Aperam (ex Ugine et Alz) - Site en activité.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le site natura 2000 le plus proche est à 10 km au Nord-Ouest du site. Identifiant : FR3100487 - Nom : Pelouses, bois acides à neutro-calcicoles, landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Veuillez comp	Veuillez compléter le tableau suivant :						
Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel			
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Uniquement pour alimenter l'usage du personnel, prise d'eau sur le réseau publique. Aucun besoin en eau pour le procédé.			
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×				
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Pour la construction des fondations et des voiries d'accès. Le volume restera trés limité.			
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×				
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X				
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		\boxtimes				

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	La zone d'implantation envisagée est située en dehors de la zone grise du PPRT d'Aperam.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	\boxtimes		Le projet va générer du traffic en phase d'exploitation (100 PL/J). En phase chantier le traffic sera réduit au besoin du chantier (au maximum, 2 à 3 PL/J).
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes		En exploitation les installations de production sont une sources sonores, ainsi que les transfert de produit par camion et les phases de chargement et déchargement. A noter que toutes les sources sonores de la zone production (broyeur, convoyeur, sécheur,) sont positionné à l'intérieur du bâtiment. En phase chantier le bruit sera généré par les opérations de construction. Le temps de construction est limité dans le temps (durée estimée de 9 mois).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Installations de combustion au gaz naturel et captation à la sources des poussières au niveau du process (utilisation d'un cyclone ou d'un filtre à manche).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Aucun rejet d'eaux de process. Les rejets d'eaux pluviales (toiture et voirie) seront gérés par le réseau existant de la plateforme d'Isbergue.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	Aucun rejet d'eaux de process.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Lors des opérations de tri des déchets non dangereux et non inerte seront générés. Principalement des métaux ferreux et non ferreux, des plastiques, Le site générera des déchets dangereux en quantité limité comme des huiles utilisés pour la maintenance. Le site ne traite pas de déchets dangereux, uniquement des déchets non dangereux et non inerte. Aucun déchet inerte ne sera généré pendant la phase d'exploitation, uniquement lors de la phase de construction pour la création de voirie et des fondations.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	\boxtimes	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non × Si oui, décri		ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décr		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

né	1 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets egatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre le annexe traitant de ces éléments) :
	7. Auto-évaluation (facultatif) regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation avironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
	8. Annexes
8.	1 Annexes obligatoires
	Objet
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - Long publié;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.

		Objet				
		9. Engagement et sign	ature			
	honneur l'exactitude des re	enseignements ci-dessus	X			
e certifie sur l						
e certifie sur l Fait à	Tourcoing		le, 2	· mai	5051	
	1		le, 2	, mai.	5951	